

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION**

-----  
**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
-----

Décision n° 2024-P-06

du 18 janvier 2024

Modification de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010  
instituant le Comité scientifique

**LE PRÉSIDENT**

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 modifiée instituant le Comité scientifique ;

Vu la décision n° 2021-C-16 du 4 juin 2021 portant délégation de compétences du Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'annexe 2 de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 instituant le Comité scientifique est remplacée par l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Le Président,

François VILLEROY de GALHAU

*(modifiée par les décisions n° 2011-C-74 du 23 novembre 2011, n° 2013-C-51 du 4 octobre 2013, n° 2015-P-08 du 19 janvier 2015, n° 2015-P-40 du 23 juin 2015, n° 2016-P-34 du 1<sup>er</sup> juillet 2016, n° 2018-P-66 du 26 novembre 2018 et n°2024-P-06 du 18 janvier 2024)*

**Membres du Comité scientifique**

**Personnes physiques désignées en raison d'une expertise et d'une expérience dans le domaine de compétence du Comité :**

David ADAM, Banque de France ;  
Catherine BOBTCHEF, Ecole d'Economie de Paris ;  
Marie BRIERE, Institut Amundi ;  
Anna CRETI, Université Paris Dauphine ;  
Christian GOURIEROUX, ENSAE et TSE ;  
Caroline HILLAIRET, ENSAE ;  
Christophe HURLIN, Université d'Orléans ;  
Johan HOMBERT, HEC Paris ;  
Guillaume LEROY, Institut des actuaires ;  
Catherine LUBOCHINSKI, Université Paris 2 ;  
Laurence SCIALOM, Université de Paris-Nanterre ;  
Amine TARAZI, Université de Limoges ;  
Philippe TRAINAR, SCOR ;  
Marianne VERDIER, Université Paris 2 ;  
Laurent WEILL, EM Strasbourg.